

# Randonnée en Beaujolais du samedi 29 avril au lundi 1 mai 2023

Organisateur : <b>Alain Bourgeois</b>	Niveau : <b>Moyen</b>
Avec accord : <b>oui</b>	
Effectif maximum : 8	

## Niveau et esprit

Je vous propose de passer trois jours dans notre patrimoine historique. Nous serons des visiteurs hors du temps. Dégustation et visite de parc de grand domaine seront au rendez vous. Nous passerons par Vaux-en-Beaujolais, Saint-Julien. Nous serons hébergés en gîte d'étape datant du Xème siècle. Nous formerons un groupe de 8 personnes dans la sympathie et appréciant l'environnement culturel. Nous passerons deux nuits au mème endroit. Nous partagerons et préparerons nos victuailles pour deux soirs avec tout confort.

## **Programme**

#### Samedi:

Nous débuterons notre randonnée par un PR de pays (le sentier des vignobles). Nous passerons par le château de Talencé (possibilité de la visite du parc). Une petite route nous amènera jusqu'au village de Blacé. Nous ferons les courses pour les trois jours (dîners, petits-déjeuners, pique-niques). Après 1h30 de marche depuis le village de Blacé, nous serons arrivés dans l'après-midi à notre gîte d'étape.

Une quinzaine de km et 200m de dénivelée positive pour cette première journée. Prévoir le pique-nique du midi.

#### Dimanche:

Grande boucle dans les vignobles du Beaujolais par le col de Saint-Bonnet jusqu'au village de Vaux en Beaujolais (une dégustation est prévue). Le retour se fera par le Crêt Néron et le bois de Néron. Une quinzaine de km pour cette journée avec 500m de dénivelée positive.

#### Lundi:

Après ces deux jours passés hors du temps, il nous faudra retrouver le 21ème siècle.

En traversant la rivière le Nizerand, nous passerons par les vignobles des villages de Lacenas, le Petit Cleizé, pour rejoindre la gare de Villefranche-sur-Saône.

Pour cette journée nous aurons une quinzaine de km de distance.

### Participation aux frais

**120 Euros** comprenant l' hébergement pour deux nuits sans les repas, la contribution au frais du fonctionnement du caf, les frais de l'organisateur ( hébergement, transport).

Ne comprend pas le transport A/R depuis Paris, les dîners, petits déjeuners, pique-niques et les dégustations ( 5 à 10 Euros)

### **Transport**

ALLER le samedi 29 avril. Paris gare de Lyon-----gare de Villefranche-sur-Saône départ 7h48 arrivée 10h39.

RETOUR le lundi 1 mai. Gare de Villefranche-sur-Saône------Paris gare de Lyon départ 18h18 arrivée 21h07.

Je vous donne rendez vous en gare de de Lyon à 7h30 devant le quai de départ ou en gare de Villefranche-sur-Saône.

Au moment ou j'édite cette fiche, les horaires des trains ne sont pas établis.

Ce sont des horaires approximatifs. Les participants serons informés.

### Hébergement et repas

L'hébergement est un gîte d'étape avec lit individuel. Les repas serons pris et préparés en commun.

## Équipement

Habituel du randonneur (bonne chaussure de randonnée, veste imperméable, polaire, nécessaire de toilette). Nous sommes au printemps, donc certainement un climat doux.

Ce programme indicatif n'est pas contractuel. L'organisateur se réserve le droit de le modifier à tout moment, notamment en fonction des conditions du terrain, d'obstacles imprévus, des transports, du groupe, de la météo et pour toute raison de sécurité. Les participants doivent avoir le niveau physique et technique demandé ainsi que l'entraînement correspondant. Nous respecterons les mesures sanitaires en vigueur lors de notre randonnée.

**Inscription** Sauf mention contraire sur la page de la sortie, la demande d'inscription est possible dès maintenant en ligne ou auprès du secrétariat. Elle ne sera effective qu'après réception de vos règlements ou paiements en ligne. Vous devez impérativement effectuer tous les paiements demandés à l'inscription <u>y compris les paiements différés</u>.

Les places seront attribuées à partir du 4 février selon les règles de priorité du club.

Vous pouvez vous faire remplacer ou annuler votre inscription à tout moment avant le début de la sortie, moyennant les frais spécifiés dans les <u>conditions d'annulation et de remboursement</u>. À plus de 30 jours du départ, vous pouvez en outre souscrire une assurance annulation pour couvrir ces frais, à l'exclusion d'une franchise et du montant de cette assurance.

A BIENTÔT!